Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260605-2026_41-DE

Mairie de Saint-Marcan

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

2026-41 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l 'unanimité 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire com te tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le

L'an 2026, le 05 juin à 20h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire

Présents : M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard Mme CARRASCO Léa

Excusé : CHAPPE Corinne

A été nommé(e) secrétaire : M. CHOANIER Bernard

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-15 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux en même temps que la convocation pour la présente séance ;

Considérant qu'aucune observation ni modification n'a été formulée par les membres de l'assemblée ;

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 avril 2026 tel qu'il a été rédigé et communiqué.

Pour extrait conforme

Le Maire
LEPORT Louis

MAIRIE DE ST-MARCAN 35 ILLE ET VILAINE